

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/08/2024 - 15353 - 2015 B 04424 - 815 007 711 - A.G.L

Désignation de l'entreprise		AGLL Sarl		50 AVENUE DE PARIS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		95600 EAUBONNE		GREFFE DU		TRIBUNAL DE COMMERCE	
SIRET		8 1 5 0 0 7 7 1 1 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
				Net		Net	
				3		4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 800	030	2 480	1 320	1 760
	Immobilisations financières* (1)	040	5 100	042		5 100	5 100
	Total I (5)	044	8 900	048	2 480	6 420	6 860
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	2 640	062	2 640	7 634
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	13 241	074		13 241	11 495
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	5 314	086		5 314	5 408
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	21 195	098		21 195	24 537
	Total général (I + II)	110	30 095	112	2 480	27 615	31 397
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134		6 495	9 920		
	Résultat de l'exercice	136		6 627	(3 424)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		15 123	8 495		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 688	172	12 492	22 901	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		12 492	22 901			
Total général (I + II + III)				180	27 615	31 397	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 100	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 200	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: AGLL Sarl		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	156 626	2	144 261		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
			217	218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	156 626		144 261		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	82 617		77 632		
	Variation de stock (marchandises) *			236	4 994		(5 001)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	265		580		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	29 030		31 102	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	850	244	850		871		
	Rémunérations du personnel *			250	22 554		28 950		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	7 180		11 443		
	Dotations aux amortissements *			254	440		440		
	Dotations aux provisions			256					
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	147 930		146 016		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 696		(1 755)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294	2 069		1 669		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	6 627		(3 424)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	6 627	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127				
	dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
					Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	6 627	354			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 5 775 dont imputés sur le résultat :					360	5 775		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	852	372			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : AGLL Sarl		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 200	442		444	2 200	446					
	Installations générales, agencements divers	450	1 600	452		454		456	1 600				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 200	474		476	2 200				
Immobilisations financières		480	5 100	482		484		486	5 100				
TOTAL		490	8 900	492	2 200	494	2 200	496	8 900				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	440	532	440	534	880	536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 600	542		544		546	1 600				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	880	564		566	880				
TOTAL		570	2 040	572	1 320	574	880	576	2 480				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AGLL Sarl**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 5 775
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983 5 775
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 9 874
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 10 311
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AGLL Sarl		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	156 626	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	156 626	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	86 075	
Variation négative des stocks	145	4 994	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	3 553	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	94 622	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	62 004
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	62 004
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	156 626	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

© 2000 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 247: 105–112

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004,

« SARL AGL »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : EAUBONNE (95600)
50 Avenue de PARIS
R.C. PONTOISE
SIREN : 815.007.711.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an Deux mille vingt trois, le 22 juin à dix heures, Les Membres de la Société à Responsabilité Limitée, dite « AGL » au capital de 2000 euros, divisé en 2000 Parts de UN euros chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation de Monsieur OUBIHI Abdellah, Gérant, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et Approbation des comptes de l'exercice 2022.
- Affectation des résultats 2022.

Sont présents :

Monsieur OUBIHI Abdellah
3 Allée de Broglie -95200 SARCELLES,
Porteur de 1000 Parts.

Madame OUBIHI Khadija
3 Allée de Broglie 95200 SARCELLES
Porteur de 1000 parts

Ensemble..... 2000 Parts.

Monsieur OUBIHI Abdellah qui préside la séance en qualité de Gérant, constate que le associé présent est attributaires de l'intégralité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur OUBIHI Abdellah donne lecture des bilans et compte d'exploitation de l'exercice 2022, qui se soldent par un bénéfice net comptable de 852 euros. Après divers échanges de vues et personne ne demandent plus la parole, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Première Résolution

L'associé présent approuve le bilan et compte d'exploitation de l'exercice 2022 qui se soldent par un bénéfice de 852 euros qui s'impute au compte Report à Nouveau.

Deuxième Résolution

La collectivité de l'associé donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

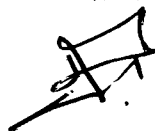
Troisième Résolution

Personne ne prenant plus la parole, la séance est levée. Tous pouvoirs sont donnés au Porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, certifié conforme par le gérant pour accomplir les formalités prévues par la loi. De tout ce que dessus il a été dressé Procès-Verbal.

Le Président de Séance,
Gérant de la Société
Mr OUBIHI Abdellah



Madame OUBIHI Khadija



« SARL A G L »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : EAUBONNE (95600)
50 Avenue de Paris
R.C.S. PONTOISE 815.007..711.

RAPPORT DE GESTION

Chers Associés,

En application de l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous réunissons en Assemblée Générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre de l'année 2022 et le rapport de gestion exposant l'activité et la situation de la société à cette dernière date.

Le résultat fiscal de la société au 31 décembre 2022 se définit par une bénéfice de 852 euros.

I-ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2022.

Le chiffre d'affaire, réalisé à la clôture de l'exercice 2022 s'élève au montant hors taxe de 156626 euros en comparaison de celui de l'année 2021, qui s'est élevé à 144261 euros. Soit une augmentation par rapport à l'année précédente.

Donc, ce chiffre d'affaire est suffisant pour couvrir l'intégralité des charges d'exploitation de 2022 qui se sont élevées à 147930 euros par rapport aux charges de l'exercice 2021 qui se sont élevées à 146016 euros du dernier exercice approuvé.

Nous avons beaucoup progressé en comparaison du chiffre d'affaire de l'année 2021.

II-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022.

L'exercice 2022 se clôture par un bénéfice de 852 euros net qui s'impute au compte Report à Nouveau.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels au 31 décembre 2022 tels qu'ils vous sont présentés et donner quitus de sa gestion à votre gérant pour ce même exercice.